**QUESTION : (1 point)**

Lors de la remise des diplômes MF2 ou MF1, vous avez ou vous allez signer la charte du moniteur.

Cette charte définit diverses obligations et prérogatives. Citez deux des obligations. (1 pt)

* *Obligations : (1 pt) (0,25 pt x4)*
  + *Appliquer les cursus fédéraux de formation, principe de l’École Française de Plongée, et respecter les conditions de qualifications définies dans le manuel du moniteur,*
  + *Respecter la réglementation fédérale nationale et internationale (CMAS), les textes légaux et réglementaires en vigueur,*
  + *Défendre et respecter la charte du plongeur responsable,*
  + *Respecter les conditions de sécurité et veiller à établir tout moyen en la matière,*
  + *Actualiser ses connaissances pratiques, pédagogiques, environnementales, théoriques, conditions nécessaires à la jouissance et au maintien de son statut.*